

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

Du Lundi 27 septembre 2021 à 20 heures

Salle des loisirs du Clos à Mazé-Milon

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.

Étaient présents : M. Eric PORCHER, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAUT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mmes Laure LEMALLIER, Lucienne DUPUY, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAUDEAU, Annie LATOUR, MM. Rodolphe BRIOUDE, Erwan GARREC, Jérôme DOISNEAU, Mmes Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI, Pauline THIBAUT, soit 23 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 32 membres.

Étaient excusés : Mme Carole AGASSANT, MM. Guillaume MOUGEL, Jérôme BOULIDARD, Mme Nathalie PÉANT, M. Sébastien BOURDIN, Mme Elise THEVENOU.

Étaient absents : M. Vincent DUPÉ, Mme Myriam BIZET, M. Marc-Olivier FOURCHER.

Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Le Conseil Municipal désigne Mme Annie LATOUR en qualité de secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mandants	Mandataires	
Carole AGASSANT	Caroline BERETTI	28 votants
Guillaume MOUGEL	Laure LEMALLIER	
Jérôme BOULIDARD	Laure LEMALLIER	
Nathalie PEANT	Francis CHAMPION	

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021 à l'unanimité

Délibérations de la séance

D2021-90 – Finances – Budgets annexes : ouverture de budgets lotissement
D2021-91 – Gouvernance – Sécurité routière : désignation d'un référent
D2021-92 – Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : informations diverses
D2021-93 – Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
D2021-94 – Enfance et éducation - Classe numérique : signature de la convention pour la dotation de classes numériques
D2021-95 – Enfance et éducation - Classe numérique : signature de la convention avec l'OGEC
D2021-96 – Enfance et éducation - Ludothèque : convention de mise à disposition de locaux
D2021-97 – Animation - Assemblée : subvention versée à la pétanque
D2021-98 - Finances – Budget principal : décision modificative n°1
D2021-99 - Finances – Budget principal : admission en non-valeur
D2021-100 - Ressources humaines – Personnel municipal : modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} octobre

Décisions prises au titre de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal au Maire)

1/ Décisions :

N°	Date	OBJET
D2021-61	20/07/2021	Camping-car park
D2021-74	24/06/2021	Occupation d'un logement communal à titre précaire
D2021-75	30/06/2021	Demande de subvention au fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques portant sur l'acquisition de planches originales de bande dessinée
D2021-76	08/07/2021	Tarifs scolaire et périscolaire 2021-2022
D2021-77	15/07/2021	Occupation du domaine public de 75 m ² sur la parcelle cadastrée ZT n° 86 – Société Phoenix France
D2021-78	19/07/2021	Occupation d'un logement communal à titre précaire
D2021-79	31/07/2021	Occupation d'un logement communal à titre précaire
D2021-80	31/07/2021	Occupation d'un garage communal
D2021-81	31/07/2021	Occupation d'un logement communal à titre précaire
D2021-82	31/07/2021	Occupation d'un garage communal
D2021-83	4/08/2021	Occupation d'un logement communal à titre précaire
D2021-84	30/08/2021	Demande de subvention dans le cadre de la politique d'aide régionale à la réalisation des centres-bourgs portant sur l'élaboration d'un schéma directeur de liaisons douces

D2021-85	1/09/2021	Demande de subvention dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes portant sur la construction d'une nouvelle salle de sport
D2021-86	1/09/2021	Demande de subvention dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes portant sur la réhabilitation de la mairie
D2021-87	1/09/2021	Demande de subvention dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes portant sur la réalisation d'une liaison douce
D2021-88	1/09/2021	Demande de subvention dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes portant sur la réhabilitation d'une maison en ludothèque

2/ Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles le Maire, habilité, n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune

Date dépôt	Références cadastrales du bien -nature	Adresse du bien	prix	Observations
10/06/2021	ZV 423	Le Clos de Mazé -Mazé	30 000 € (Terrain à bâtir)	l'exercice du droit de préemption doit être motivé) Droit de préemption non exercé : l'objectif de la commune et celui des propriétaires est le même pour ces zones : développement de l'habitat.
17/06/2021	E 1694 et E 1952	9 rue de Verdun - Mazé	80 000 € (Local commercial)	
17/06/2021	B 574	8 route d'Angers – Fontaine-Milon	47 000 € (Terrain à bâtir)	
18/06/2021	B 96	2 Bis de la Bouchetière – Fontaine-Milon	180 000 € (Maison d'habitation)	
30/06/2021	ZV 418	8 Bis rue Chevreul - Mazé	170 000 € (Maison d'habitation)	
9/07/2021	E 555	62 rue Principale - Mazé	37 000 € (Maison d'habitation)	
12/07/2021	B 822 (partie)	1 rue de la Bouchetière – Fontaine-Milon	26 000 € (Terrain à bâtir)	
20/07/2021	E 1514	2 rue Principale - Mazé	235 140 € (Maison d'habitation)	
22/07/2021	B 86 et 797	43 rue David d'Angers – Fontaine-Milon	180 000 € (Maison d'habitation)	
27/07/2021	YB 305	9 rue Neuve - Mazé	305 000 € (Maison d'habitation)	
4/08/2021	A 560	Rue de la Fontaine – Fontaine-Milon	40 000 € (Terrain à bâtir)	
9/08/2021	E 1068, 1939 et 1944	13 rue Principale - Mazé	160 000 € (Maison d'habitation)	
10/08/2021	E 1405 et 1678	157 rue Principale	305 000 € (Maison d'habitation)	

3/ Marchés publics : conventions avec un volet financier

N°	Date	Tiers	Objet	Compte	Montant TTC
46	18/06/2021	GUILIANI - SED	NETTOYEUR VAPEUR RESTAURANT SCOLAIRE	2188	3 344.40 €
47	18/06/2021	GUILIANI - SED	AUTOLAVEUSE RESTAURANT SCOLAIRE	2188	2 626.80 €
48	22/06/2021	SES NOUVELLE	PANNEAUX SIGNALISATION VOIRIE	2152	6 211.80 €
49	23/06/2021	UTILITAIRES TRU	CAMION ESPACES VERTS	21571	26 022.00 €
50	23/06/2021	FONDASOL	RECONNAISSANCE STRUTURE TRAVAUX	2313	4 290.00 €
55	29/06/2021	WALLE	OSSUAIRE CIMETIERE DE MILON	21316	1 958.00 €
56	07/07/2021	BUREAU ALPES CO	MISSION SPS CENTRE TECHNIQUE	2313	4 560.00 €
57	07/07/2021	CYBSTORES	RIDEAUX OCCULTANTS ALSH	2135	1 934.60 €
58	16/08/2021	C'PRO INFORMATI	POSTE DE SAUVEGARDE MAIRIE	2183	1 338.00 €
59	31/08/2021	GUILIANI - SED	ASPIRATEUR LA BULLE	2188	2 814.00 €
61	31/08/2021	GUILIANI - SED	NETTOYEUR VAPEUR MAISON DE L'ENFANCE	2188	3 344.40 €
62	31/08/2021	GUILIANI - SED	AUTOLAVEUSE MAISON DE L'ENFANCE	2188	2 626.80 €
64	07/09/2021	AFI	MISE EN OEUVRE LOGICIEL	2051	12 480.00 €
65	10/09/2021	A2DISPLAY	TABLEAU AFFICHAGE NUMERIQUE	2183	11 658.00 €
66	10/09/2021	SES NOUVELLE	PANNEAUX SIGNALISATION ET N°MAISON	2152	886.80 €
67	10/09/2021	AB SERVICE	SIGNALISATION HORIZONTALE RESINE	2151	2 400.00 €

D2021-90 – Finances – Budgets annexes : ouverture de budgets lotissement

Rapporteur : Eric PORCHER, Vincent GABORIAU

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de l'exercice 2021 adopté le 14 décembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 septembre 2021,

Vu le rapport de M. GABORIAU,

Considérant les projets d'aménagement de lotissement sur le territoire de la commune,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable rend obligatoire la création d'un budget annexe pour les activités de lotissement,

Considérant que les opérations rentrent de plein droit dans le champ d'application de la TVA,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : décide la création des budgets annexes suivants dénommés :

- Budget annexe – Lotissement des Champs de Mazé
- Budget annexe – Lotissement de la Bouchetière

Article 2 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

D2021-91 - Gouvernance – Sécurité routière : désignation d'un référent

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder à ces désignations au scrutin secret,

Vu la demande de M. le Préfet de Maine-et-Loire, de désigner un correspondant sécurité routière,

Vu la démission de Mme Murielle SEGAUD, référente prévention routière, le 22 juin 2021,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 septembre 2021,

Vu la candidature de M. Eric PORCHER à cette fonction,

Considérant que la désignation d'un référent sécurité routière favorisera le dialogue entre les différents partenaires institutionnels.

Considérant que ce référent veillera à la prise en compte des enjeux sécurité routière dans l'élaboration des projets d'aménagement,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : décide de ne pas procéder à cette désignation par scrutin secret.

Article 2 : désigne Monsieur Eric PORCHER en qualité d'élus référent sécurité routière.

D2021-92 – Intercommunalité - Communauté de Communes Baugeois Vallée : informations diverses

Rapporteur : Christophe POT

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

Article 1 : prend acte des informations diverses issues du dernier Conseil Communautaire.

D2021-93 – Intercommunalité – Communauté de Communes Baugeois Vallée : approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de 2021

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le Conseil Municipal,

Vu le visa de la commission finances du 13 septembre 2021,

Vu le rapport de la CLECT en date du 16 septembre 2021,

Vu l'exposé de M. GABORIAU,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer concernant le rapport de la CLECT,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : adopte le rapport d'évaluation des charges transférées.

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération

D2021-94 – Enfance et éducation - Classe numérique : signature de la convention pour la dotation de classes numériques

Rapporteur : Mme Carole BOURIGAULT

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et notamment les articles 239 à 248 relatifs au Plan de relance,

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2016 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État,

Vu le Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n°2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission familles et solidarité du 14 septembre 2021,

Vu le rapport de Mme BOURIGAULT,

Considérant l'intérêt que revêt le déploiement du numérique au sein des écoles élémentaires,

M. Eric PORCHER, intéressé à l'affaire, ne prend pas part à la délibération

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : approuve le contenu de la convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE).

Article 2 : autorise M. le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

D2021-95 – Enfance et éducation - Classe numérique : signature de la convention avec l'OGEC

Rapporteur : Carole BOURIGAULT

Le Conseil Municipal,

Vu le Bulletin Officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n°2 du 14 janvier 2021 relatif à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance,

Vu la convention financière signée entre la commune et l'OGEC le 3 janvier 2017,

Vu le projet de convention annexée à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission familles et solidarité du 14 septembre 2021,

Vu le rapport de Mme BOURIGAULT,

M. Eric PORCHER, intéressé à l'affaire, ne prend pas part à la délibération

DELIBERE

A l'unanimité

Article 1 : approuve le projet d'annexe à la convention financière pour le financement des classes numériques dans le cadre de l'appel à projet numérique 2021.

Article 2 : autorise M. le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.

D2021-96 – Enfance et éducation - Ludothèque : convention de mise à disposition de locaux

Rapporteur : Carole BOURIGAULT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le projet de convention annexée à la délibération,

Vu l'avis favorable de la commission famille et solidarité du 14 septembre 2021,

Vu l'exposé de Mme BOURIGAULT,

Considérant la nécessité de pouvoir augmenter la capacité d'accueil de l'accueil de loisirs,

Considérant la nécessité de proposer une alternative en termes de locaux à la ludothèque,

DELIBERE

A l'unanimité

Article 1 : approuve le projet de convention pour la mise à disposition de locaux pour y accueillir la ludothèque.

Article 2 : autorise M. le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.

Article 3 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

D2021-97 Animation - Assemblée : subvention versée à la pétanque

Rapporteur : Laure LEMALLIER

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association le cochonnet mazéais,

Vu l'avis favorable de la commission vie locale en date du 14 septembre 2021,

Vu l'exposé de Mme LEMALLIER,

Considérant que l'organisation matérielle du tournoi de pétanque de l'assemblée est prise en charge par l'association le cochonnet mazéais,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : vote la subvention suivante :

- 150.00 € au profit de l'association du cochonnet mazéais.

Article 2 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

D2021-98 - Finances – Budget principal : décision modificative n°1

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications des budgets primitifs,

Vu le budget communal adopté le 14 décembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 13 septembre 2021,

Vu le rapport de M. GABORIAU,

Considérant la nécessité de modifier le budget 2021,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : vote la décision modificative n°1 suivante :

Section	Sens	Article	Fonction	Crédit au budget	DM n° 1	Nouveau crédit
Investissement						
Dépenses						
I	D	27638 – Autres créances immobilisées	08	0.00 €	+180 000.00 €	180 000.00 €
		45812 – Opération sous mandat – dépenses ZAC	08	91 000.00 €	- 60 000.00 €	31 000.00 €
Recettes						
I	R	45822 – Opération sous mandat – recettes ZAC	08	0.00 €	+ 120 000.00 €	120 000.00 €

Article 2 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

D2021-99 - Finances – Budget principal : admission en non-valeur

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2021,

Vu les états de créances transmis par le trésor public,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 septembre 2021,

Vu le rapport de M. GABORIAU,

Considérant que les sommes présentées dans les états ne sont pas recouvrables,

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : décide d'admettre en non-valeur les sommes inscrites dans les états transmis par le trésor public sur le budget 2021 pour un montant de 1°255,22 € de créances irrécouvrables.

Article 2 : mandate M. le Maire aux fins d'exécution de la présente délibération.

D2021-100 - Ressources humaines – Personnel municipal : modification du tableau des effectifs

au 1^{er} octobre 2021

Rapporteur : Vincent GABORIAU

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34,

Vu l'avis favorable donné par la commission finances du 13 septembre 2021,

Vu le rapport de M. Gaboriau,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en conséquence,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

DELIBÈRE

A l'unanimité

Article 1 : modifie le tableau des emplois avec une date d'effet au 1^{er} octobre 2021 :

Grade correspondant	Nombre de postes	Nouveau taux d'emploi
Filière Animation		
Adjoint d'animation	1	35/35 ^{ème}
Filière Sociale		
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles	1	35/35 ^{ème}

Affiché le 28 septembre 2021
Pour une durée de 2 mois.

Fait à Mazé-Milon, le 28 septembre 2021

Le Maire,
Christophe POT

Le Maire,
Christophe POT



Pour le Maire
L'Adjoint délégué
ERIC PORCHER



Pour le Maire
L'Adjoint délégué
ERIC PORCHER